

Résolution

L'assemblée des délégué(e)s du Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ) s'est réunie le 14 novembre 2004 à Grandfontaine.

Après avoir entendu le rapport politique de son président, elle a approuvé le programme d'activités 2005 du mouvement, de même que le rapport du secrétaire général sur le prochain débat parlementaire relatif à la validation de l'initiative populaire « Un seul Jura ».

Au terme des débats, les délégué(e)s ont adopté la présente résolution, à l'unanimité :

Les délégué(es du Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ) :

- saluent le lancement, par l'Assemblée interjurassienne (AIJ), d'une étude portant sur la création d'une nouvelle entité cantonale formée des six districts francophones comme solution apte à « régler politiquement le conflit jurassien » ;
- encouragent, dans cette perspective, les délégations de l'AIJ à participer activement et librement aux discussions sur la reconstitution de l'unité institutionnelle du Jura, en conformité avec l'objectif prioritaire de l'Accord du 25 mars 1994 ;
- réaffirment que, parallèlement, l'initiative populaire « Un seul Jura » promeut une évolution positive de la Question jurassienne, et assure à l'Etat jurassien le moyen de faire valoir son propre point de vue au terme de la double procédure engagée ;
- appellent dans cette perspective le Parlement jurassien à prononcer la validation au fond de l'initiative populaire « Un seul Jura », visant à présenter une offre formelle de partage de souveraineté de l'Etat jurassien au Jura méridional, via l'Assemblée interjurassienne.

Grandfontaine, le 14 novembre 2004

Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ)